

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.06.24_07**

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-six, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB- Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE-Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Étaient excusés : Carmelo DI MARTINO-Lina BLANC- Stéphanie MARTIN

Date de convocation : le 17 /06 /2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : 2

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Rapporteur : François RIEU

DÈLIBÉRATION 07 : URBANISME - CESSIION DES PARCELLES A 3699- A 3701.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de des parcelles section A 3699 (772 m²) et section A 3701(790 m²).

Monsieur le Maire propose de céder ces parcelles dans le cadre d'un projet concernant les parcelles voisines.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acheteur propose un prix de vente à 33.48 € le m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-29 et L2241-1 ;

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal par :

Abstentions	2 (V. GARDET- N. BLANC-GONNET)
Contre	
Pour	16

➔ **APPROUVE** la cession des parcelles section A 3699 et 3701 d'une contenance de 1 562 m² au prix de 33.48 €uros le m², soit 52 295.76 €.

➔ **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

A GRIGNON, le 24 juin 2026
Le Maire,

La secrétaire de séance,

François RIEU



Valérie MATHE

